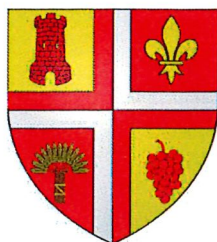


Mairie de REVONNAS

République française



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 202409-44
DU 25 septembre 2024

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA RD23 (ROUTE DE MONTAGNAT) et la RD52 (ROUTE DE TOSSIAT ET ROUTE DE CEYZERAT)

Le Maire,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière

VU le Code Pénal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le courrier de Monsieur Stéphane MARION, pour l'association Bourg Ain Cyclisme, sollicitant la réglementation de la circulation et du stationnement sur les routes départementales n° 23 et n°52, lors du passage des cyclosporives la BISOU et la Petite BISOU, le dimanche 13 octobre 2024, sur la Commune de Revonnas,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit de la course,

ARRETE

Article 1 : Durant les cyclosporives la BISOU et la Petite BISOU, le dimanche 13 octobre 2024, la circulation est réglementée sur la RD 23 (dans le sens Montagnat-Revonnas) et la RD 52 (dans le sens Revonnas- Ceyzériat) de 8 heures à 16 heures .

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans la traversée du village de 8 heures à 16 heures.

Article 3 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par l'association Bourg Ain Cyclisme.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur ; copie du présent arrêté est adressée à :

- ✓ M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ceyzériat
- ✓ M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de l'Ain
- ✓ M. Stéphane MARION, Président de Bourg Ain Cyclisme
- ✓ L'agent communal.

Fait à REVONNAS, le 25 septembre 2024
Le Maire,
Patrick ROCHE

